



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° DEJIC55_290526

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 452-35,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Considérant les déclarations de création et de vacance d'emplois de catégories A, B et C, communiquées au Centre de Gestion par les collectivités territoriales et établissements publics de son ressort qui lui sont, ou non, affiliés, conformément aux articles L. 313-4 et L. 452-36 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexe qui comporte 2 déclarations

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée au représentant de l'état en préfecture.

Ce document fait l'objet d'une diffusion publique sur le site <https://www.emploi-territorial.fr>, rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à PAU le 29/05/2026

M Nicolas PATRIARCHE , Président du Centre de Gestion 64

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V06425121200 1511001	Rédacteur	GESTIONNAIRE RH - CHARGE DES RECRUTEMENTS, DES ABSENCES ET DE LA FORMATION	Annulation du recrutement	35h00	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANGLET	12/12/2025	DEJIC110_191 225
V06426052100 0057001	Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Adjoint administratif, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint adm. principal de 1ère classe	Gestionnaire recrutement	Recrutement sur un autre grade	35h00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE	21/05/2026	DEJIC52_2205 26